

**Vladimír ŠPIDLA**

Membre de la Commission européenne chargé de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances

**Discours de clôture du Forum "Droits des travailleurs et libertés économiques"**

*Check Against Delivery  
Seul le texte prononcé fait foi  
Es gilt das gesprochene Wort*

Forum "Droits des travailleurs et libertés économiques"

**Bruxelles, le 9 octobre 2008**

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes arrivés à la fin de ce forum et j'aimerais vous remercier pour toutes vos contributions à ce débat.

Les discussions d'aujourd'hui ont montré que les personnes ici présentes ont parfois des opinions différentes sur les questions qui nous occupent. Mais elles ont aussi révélé un élément à ne pas négliger: notre désir commun de trouver des solutions.

Ce forum se voulait un point de départ. Il est certain que des solutions ne peuvent être trouvées en une journée. Mais je crois que nous avons à présent une bonne base pour continuer le débat.

Que va-t-il se passer maintenant?

Premièrement, en adoptant le 3 avril, une recommandation sur le renforcement de la capacité administrative, la Commission a voulu encourager les Etats membres à prendre des mesures concrètes dans l'application de la directive détachement. Cette recommandation vise à renforcer la coopération administrative entre les Etats membres pour garantir la protection des droits des travailleurs détachés. Elle sert de cadre à une lutte plus efficace contre le travail non déclaré, et à l'amélioration des conditions de travail des travailleurs migrants dans toute l'Union européenne.

Grace aux conclusions du Conseil EPSCO du 9 juin, la Commission peut maintenant mettre en place un Comité d'experts, qui devait être créé et tenir une première réunion avant la fin de l'année.

Le souhait de la Commission est de mieux connaître les conditions de travail et de vie réelles des travailleurs détachés. Elle aimerait aussi mieux comprendre comment l'Etat qui détache les travailleurs et l'Etat d'accueil contrôlent effectivement ces conditions.

C'est dans cet objectif que, deuxièmement, la Commission entend lancer l'année prochaine, avec le soutien du Parlement, une série d'études de grande envergure sur l'application de la directive relative au détachement des travailleurs dans tous les Etats membres, en mettant l'accent sur les secteurs qui emploient un nombre comparativement plus élevé de travailleurs détachés. Le moment venu, la Commission entend bien entendu associer les principaux acteurs concernés à la réalisation et au suivi de ce projet.

Troisièmement, les partenaires sociaux ont démontré par le passé, qu'ils étaient les mieux placés pour trouver des solutions sur des dossiers complexes.

Dans ce contexte, nous avons parlé ce matin d'une analyse commune des partenaires sociaux européens portant sur les défis que pose une mobilité accrue dans l'Union, sous l'angle notamment de leur incidence sur les marchés du travail. La Commission est prête à soutenir les partenaires sociaux dans la réalisation de cette tâche et à fournir toutes ressources nécessaires à cet égard.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en quelques mots les pistes qui sont proposées à ce stade.

Pour conclure, laissez-moi simplement rappeler ceci: quelles que soient les mesures ou solutions futures qui seront envisagées, il faudra d'abord dégager un consensus au niveau européen pour aller de l'avant.

Il me reste à vous remercier d'être venus si nombreux et à vous souhaiter à toutes et à tous un bon retour!

Merci de votre attention.